

Mercure di 09 Décembre 2020

Philippe CATTIN - USAE

Protection des données personnelles

parcelle AT 0135

Madame

Suite à notre entretien le 8/11,
le plan de langage fait apparaître sur la parcelle
globalement classée Z2 à sa périphérie
de même aussi à la périphérie de parcelles
avoisinentes, de petites parties classées dans
des Z1. Ceci alors que le terrain
est complètement plat !!

Que signifie ce "double classement"
entre les parcelles AT 131, 133, 135 ?

Merci

2° Les parcelles AT 135 et 683 sont séparées par 2 murs entre lesquels il y a un ~~fosse~~ espace qui peut s'apparenter à un fosse (voir photos)
 A en guise de document de PPRP, cet espace a un rôle fonctionnel dans le écoulement des eaux en cas de submersion. Comme on fait il dans ce cas que le service de la Saïrie n'assume pas l'entretien de cet espace qui peut être fort utile à la prévention des inondations, et qui est bien le nom de notre propriété (voir encore photos) Merci.

3° En tant qu'élus municipaux je m'intéresse au devenir de ces ~~commissaires~~ parois installés pour de Fenouillet, et des emplois qui vont avec le projet Ode à la 7e prévoit de décaler ces ~~commissaires~~ et les rendre inondables. Le projet est absurde ! Quelles mesures de protection ou de sauvegarde sont elles prévues dans le PPRP, en tant d'actions publiques pour protéger toute cette zone qui s'est déjà trouvée plusieurs fois inondée dans les années passées ?

Merci de l'attention que vous voudrez bien porter à ces 3 remarques
 P. CATTI-MONTI

(photos mises en page 18)
 relatives au pont n° 2.

